

REGLEMENT GENERAL AVENTURE RAID FAMILY



1^{er} Aventure Raid Family

samedi
4 juillet 2020

à partir de 13h30

Paddle, traversée infernale,
run & bike, tir laser, tir à l'arc,
épreuve surprise...



Une après-midi sportive pour les familles

Constituez votre équipe de 2 ou 3 (au moins 1 enfant de minimum 6 ans)... Venez vous amuser !

Office Municipal de Coordination des Sports d'Ugine | 04 79 37 33 42 | omcs@ugine.com | www.ugine.com



Partenaire du sport

le dauphiné

SARL GARAGE PROUD'HOMME

CIMAT

framato me

SAVOIE MONT BLANC

Crédit Mutuel
Ugine
19 place de l'Hôtel de Ville - 73400 Ugine

MOLLIER-CARROZ S.A.R.L.
Construction - Menuiserie
Carpenterie - Peinture Industrielle - Soudage

Carrefour market
UGINE

univairmer
travailler plus que le métier

TIMET
A FCC COMPANY

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

ELETECH

REGLEMENT GENERAL

Article 1

Organisation

OMCS d'Ugine, 12 avenue Perrier de la Bathie 73400 UGINE ; 04/79/37/33/42 ; omcs@ugine.com

L'Aventure Raid Family aura lieu le samedi 4 juillet 2020 à 13h30 au Parc des Berges de la Chaise.
Ce règlement pourra être modifié à n'importe quel moment par le comité d'organisation

Les participants en seront informés le cas échéant.

Article 2

Inscriptions

Chaque équipe doit être composée d'au moins un enfant né en 2006 et après, et une autre personne née en 2005 et avant.

Equipe de 2 ou de 3

Nom de l'équipe :

NOM	Prénom	Date de Naissance
1		
2		
3		

Merci de joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de 20 € pour les équipes de 2 ou de 30 € pour les équipes de 3.

Article 3

Epreuves / Sécurité

- 1) Lors de l'épreuve en VTT ou les déplacements pour se rendre sur les épreuves, les concurrents devront porter obligatoirement leur casque.
- 2) L'épreuve « Paddle » aura lieu sur le plan d'eau d'Ugine. Chaque concurrent devra porter le gilet de sauvetage mis à disposition par l'organisateur.

- 3) Chaque concurrent devra tirer 5 flèches et effectuer 5 tirs laser pour les épreuves de tir à l'arc et de tir Laser (ce règlement pourrait être modifié à la hausse en fonction du nombre d'équipes).
- 4) Le parcours de Run & Bike devra s'effectuer avec un seul VTT (pour les équipes de 2 ou de 3).
- 5) La Traversée Infernale (au Chemin du Petit Castor) devra obligatoirement se faire ensemble.

Lors de vos déplacements vous devez respecter le code de la route et emprunter l'itinéraire prévu par l'organisateur.

Les épreuves pourront être modifiées si l'organisateur le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques.

Article 4

Assurance et responsabilités

Chaque participant est inscrit sous sa propre responsabilité.

Il doit s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à ce raid multisport. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Les participants sont responsables de leur matériel. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel.

Article 5

Communication /droit à l'image

Par leur participation à l'Aventure Raid Family, les concurrents autorisent l'organisation à procéder à des reportages photographiques et / ou vidéos et acceptent leur diffusion à titre à publicitaire et informatif.